

Admission en Première

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des documents constituant le dossier d'inscription. Les documents sont à retourner entre le 5 et le 9 juin, par voie postale ou dépôt au lycée (boite aux lettres ou accueil) en précisant sur l'enveloppe selon votre situation :

« Inscription en Première Générale, en Première EURO ou en Première AbiBac »

						<i>,</i> ,	•		
ı	しつ	ıır	tΩι	ıc	IΔC	ΔІ	Δ\	/es	•
		u	LL JL			G		/53	

- □ La « fiche d'inscription en 1^{ère} »,
- La fiche de renseignements,
- La fiche d'infirmerie et le formulaire « ORSEC IODE »

 Note d'information aux familles relative au dispositif départemental « ORSEC IODE » à conserver par la famille

Pour les internes de la section AbiBac ou CAV uniquement :

- ☐ La fiche d'internat avec l'accusé de réception du règlement d'internat.

Documents à joindre éventuellement :

- La contribution à la caisse de solidarité du lycée : montant laissé à la discrétion des familles.
- ☐ La cotisation à l'AS3E (sous enveloppe) : 14 euros,
- ☐ La cotisation à l'Association Sportive : 20 euros (chèque à remettre à la rentrée),
- L'adhésion à l'Association des parents d'élèves.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur

PROVISEUR 5

P. Johannel

NB : Si vous rencontrez des difficultés à l'impression des documents, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la scolarité du second cycle au 02.99.28.19.19.

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

FICHE d'INSCRIPTION en 1ère Générale

(ECRIRE EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE)

Nom : _					,			
Prénom	ı:							
Né(e) le	:		-					
à	:		Dpt :					
	alité :							
		Merci de co	cher les deu	ıx langues viva	antes choisie	es.		
				LVA	LVB			
	Allemand							
	Anglais							
	Espagnol							
	Italien							
	Qualité Externe ½ pens Interne	Red Oui Nor		Dispos Oui Non	sitif europée	Pol	ur les élèves ayant pa spositif dans l'établiss 2022-2023	articipé au ement en
Enseig	nement de spécia	lité						
Combin	aison choisie :							
-	-							
-	-							
-	-							
Si la coi deuxièn	ellement choix 2 : mbinaison 1 ne fait ne vœu ns le cas où le vœu					sement	, merci de faire	un
Enseig	nement facultatif							
S	uivi en 2022-2023		Poursuivi				Poursuivi	
L	ATIN			ARABE LV	'C			
G	REC			PORTUGA	IS LVC			
L	ATIN et GREC			RUSSE LV	′C			
Sur séle	ection :	1					•	
Car	ndidature au dispos	sitif PPSP – p	rotection de	s personnes, s	secours à la	person	ne	

ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE : Classe suivie : _____

Académie de RENNES RNE établissement 0350710G Année scolaire 2023-2024

LYCEE CHATEAUBRIAND 136 BD DE VITRE 35703 RENNES

Fixer la photo dans ce cadre

PREMIERE : fiche de renseignements élève

Noter en rouge les modifications par rapport à l'année dernière.

	lc	lentité de l'élève
Nom :		
Prénoms :		Date d'entrée dans l'établissement ://
		Commune :
Nationalité :	,	Sexe (M ou F) :
		,
Adresse de l'élève si différe	nte du légal 1 :	
Code postal :	Commune :	
,		
	Scolarité de l'	année précédente 2021-2022
Nom de l'établissement :		
		Classe :
	Re	sponsable légal 1
Nom :		
		Lien de parenté :
Adresse :		
Code postal : C	ommune :	Pays :
□ Domicile :	☎ travail :	
@ courriel :		
Situation emploi :	Profession	: Code :
		Nombre total d'enfants à charge :
		votre courriel aux associations de parents d'élèves (O ou N) :
	Re	sponsable légal 2
Nom:		
Prénom :		Lien de parenté :
Code postal : C	ommune :	Pays :
		2 portable :
@ courriel:		
Situation emploi :	Profession	:Code :
		votre courriel aux associations de parents d'élèves (O ou N) :
		. , , ===
	Pe	rsonne à prévenir
Nom :		
		Lien de parenté :
★ domicile:		
RÉGLEMENT INTÉRIEUR	DU LYCÉE	
		responsables de l'élève, reconnaissons avoir pris connaissance du
		ent, mis en ligne sur le site de l'établissement https://www.lycee-
		%A8glement-int%C3%A9rieur-charte-Rentr%C3%A9e-2015.pdf
The second secon		
Date: / /	Sign	ature :

Ces données à caractère personnel sont collectées en vue de l'inscription de votre enfant dans le lycée en respect d'une obligation légale incombant au responsable du traitement. Vous pouvez exercer vos droits directement auprès du chef d'établissement, responsable de traitement, ou du délégué à la protection des données par voie postale Rectorat de Rennes 96, rue d'Antrain 35000 Rennes ou par mail dpd@ac-rennes.fr

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS

10 – Agriculteurs

ARTISANS - COMMERCANTS - CHEFS D'ENTREPRISES

- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELECTUELLES SUPERIEURES

- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs et assimilés
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 Instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprises
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 Retraités agriculteurs, exploitants
- 72 Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 73 Retraités cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités employés et ouvriers

AUTRES INACTIFS

- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Personnes sans activité professionnelle
- 99 Non renseigné

136 Bd de Vitré – CS 10637 35706 RENNES CEDEX 7

Tél: 02.99.28.19.00 - Intendance: 02.99.28.19.41

CARTE ACCES LYCEE

2023-2024

Année scolaire :

NOTICE POUR L'INSCRIPTION DEMI-PENSION - EXTERNE

A RENDRE IMPERATIVEMENT AU SERVICE INTENDANCE

LORS DES INSCRIPTIONS

 \mathbf{OU}

SOUS ENVELOPPE SEPAREE SI RETOUR PAR COURRIER DU DOSSIER.

1 - A TOUTES LES FAMILLES

Tout élève doit s'inscrire auprès du service de gestion (intendance) afin de se faire délivrer une carte d'accès au lycée.

Si vous souhaitez prendre vos repas au restaurant scolaire, il est nécessaire de vous inscrire en qualité de demi-pensionnaire en adressant la fiche d'inscription ci-jointe, sinon il ne vous sera pas possible d'accéder au lycée et de déjeuner le jour de la rentrée.



Important

Tout élève qui ne souhaite pas prendre ses repas au restaurant scolaire doit impérativement nous retourner la fiche inscription en cochant la case « Externe ».

Sans cette fiche, il ne pourra accéder au lycée.

<u>Différents modes de paiement existent pour la restauration</u>:

- Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant, pas de possibilité de prélever sur un compte livret d'épargne :

le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevé la somme correspondant aux repas consommés courant septembre).

- Par espèces.
- Par chèque à l'ordre du « Lycée Chateaubriand Rennes ».

Le prix du repas pour l'année scolaire est fixé **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et tarifs présents sur le site du lycée), inscription obligatoire pour déterminer votre tranche tarifaire sur le site <u>www.bretagne.bzh/terification</u> opération à renouveler chaque année scolaire.

Au cours de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas choisi le prélèvement automatique

Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.

Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte **excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement**. Lors du passage au self le solde disponible apparaît. **Soyez donc vigilants.**

<u>Important</u>: En cas de difficultés financières, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

2 – AUX FAMILLES BENEFICIAIRES D'UNE BOURSE NATIONALE

Dès réception de la notification (courant octobre), les frais de restauration seront directement déduits. La restauration du mois de septembre sera prélevée sur votre compte bancaire le 05/10/2023.

3 - MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNETIQUE

- Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants. Cette carte vous permettra d'accéder au lycée et à la restauration. Elle est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.
- Les élèves déjà inscrits au lycée l'année précédente en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de la carte délivrée précédemment.
- En cas de perte ou dégradation : Se procurer une nouvelle carte (5 €) au service intendance.



136 Bd de Vitré – CS 10637 35706 RENNES CEDEX 7

Tél: 02.99.28.19.00 - Intendance: 02.99.28.19.41

FICHE D'INCRIPTION - CARTE ACCES LYCEE

Année scolaire :

2023-2024

DEMI-PENSION (midi) - EXTERNE

A rapporter avec le dossier d'inscription le jour de votre inscription ou réinscription.



Ne pas imprimer les documents en recto-verso Ecrire lisiblement – Toutes les informations sont obligatoires.

Nom: Prénom : CLASSE (Septembre 2023) □ □ Seconde Générale □ Seconde Abibac □ Seconde option CAV □ Première Générale □ Première Abibac □ Première spécialité CA □ Terminale Générale □ Terminale Abibac □ Terminale spécialité C					
CLASSE (Septembre 2023) □ Seconde Générale □ Seconde Abibac □ Seconde option CAV □ Première Générale □ Première Abibac □ Première spécialité CA □ Terminale Générale □ Terminale Abibac □ Terminale spécialité C					
□ Première Générale □ Première Abibac □ Première spécialité CA □ Terminale Générale □ Terminale Abibac □ Terminale spécialité C					
□ Première Générale □ Première Abibac □ Première spécialité CA □ Terminale Générale □ Terminale Abibac □ Terminale spécialité C					
Terminale Générale Deminale Abibac Deminale Spécialité C	AV				

REPRESENTANT LEGAL QUI <u>PAIE LES FRAIS SCOLAIRES</u>					
Nom : Prénom :					
C.P : Ville :	_				
Tél. : @					
TRANCHE TARIFAIRE					
Pour connaître votre tranche tarifaire il est nécessaire de vous connecter au site du Conseil Régional de Bretagne – Opération à renouveler chaque année scolaire (www.bretagne.bzh/terification). Sans renseignement de cette tranche tarifaire vous vous verrez appliquer la tranche la plus élevée (6). Tranche tarifaire: 1 2 3 4 5 6 Non, Je ne souhaite pas m'inscrire sur le site de la Région Bretagne et j'accepte la tarification la plus élevée – Tranche 6.					
 ☐ EXTERNE (ne souhaite pas bénéficier du service de restauration scolaire): ✓ JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire. 					
☐ <u>DEMI-PENSION</u> - Choisir le mode de règlement en cochant la case concernée.					
☐ Prélèvement automatique : JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire. Le mandat de prélèvement vous sera envoyé ultérieurement par mail pour signature et sera à nous retourner pour le 26 août 2023 dernier délai sauf si vous aviez déjà opté pour le prélèvement en 2022-2023					
_ Paiement par chèques :					
JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire. et un chèque du montant coché ci-dessous, libellé à l'ordre du « Lycée Chateaubriand – Rennes » qui validera votre inscription (Inscrire obligatoirement le nom de l'élève et la classe au verso du chèque). Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte, Lors du passage au self le solde disponible apparaît, soyez donc vigilants. BON DE COMMANDE DE REPAS (Paiement par chèque uniquement) □ repas à,€ =,€					

Nota : - Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants.

Cette carte vous permettra d'accéder au lycée et à la restauration. Elle est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.

Au cours de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas choisi le prélèvement automatique

Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.

Date et signature du responsable légal



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

Rendez-vous dès le 1er juin sur :

www.bretagne.bzh/tarification

pour inscrire votre enfant lycéen-ne, étudiant-e ou apprenti-e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

Sans inscription avant le 24 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.

Tarif repas
RESTAURATION 2023/2024

	àlanr	ostation		
VOTRE QUOTIENT	à la prestation			
FAMILIAL	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE		
700 ou moins		3€		
de 701 à 900		3,30€		
de 901 à 1100	•	3,60€		
de 1101 à 1500	•	4€		
de 1501 à 1700		4,30€		
1701 et plus ou non-inscrit		4,60€		

^{1.} Repas facturé lors du passage effectif au self

Tarif journalier* **HÉBERGEMENT** 2023/2024

	pre	e-bac	post-bac		
VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	
700 ou moins	•	8,10€	•	10,90€	
de 701 à 900	•	9€	•	12€	
de 901 à 1100	•	9,90€	•	13,10€	
de 1101 à 1500	•	11,10 €		14,40€	
de 1501 à 1700	•	12€		15,50€	
1701 et plus ou non-inscrit	•	12,90€	•	16,60€	

^{2.} Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 4,60€, y compris pour les élèves externes.



Informations sur la constitution des classes

Rentrée 2023

En Seconde (7 classes)

Les classes seront par nature hétérogènes et constituées en fonction des options et de l'équilibre garçons/filles.

Deux classes de secondes sont constituées avec des élèves sélectionnés en section AbiBac (double cursus donnant accès au bac Français et au bac Allemand).

Ces deux classes comprendront chacune 24 élèves de section AbiBac.

Les cours se déroulent de la manière suivante :

Classe entière : cours de Français, Mathématiques, Langue Vivante Anglais, EPS.

Les autres cours et dédoublements ont lieu en groupe

En Première

Les classes sont constituées en fonction des choix de spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

En Terminale

Les classes sont constituées en fonction des choix de Spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA EFFECTUÉ APRES LA RENTREE



INSCRIPTIONS - REINSCRIPTIONS SECOND CYCLE - RENTREE 2023

<u>Inscriptions en Seconde</u>:

- Pour les familles qui optent pour la télé-inscription : entre le 27 juin et le 5 juillet 2023
- Retour des dossiers entre le 27 juin et le 6 juillet par courrier postal ou dépôt au lycée

Inscriptions en Première :

Retour des dossiers entre le 5 et le 9 juin par courrier postal ou dépôt au lycée

NB : les dossiers des élèves redoublants ou issus d'autres établissements seront traités directement par le secrétariat scolarité.

Inscriptions en Terminale:

- Retour des dossiers entre le 12 et le 16 juin par courrier postal ou dépôt au lycée
- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du premier groupe d'épreuves : retrait du dossier à partir du mardi 6 juillet. Dépôt du dossier le vendredi 7 juillet au plus tard.
- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du second groupe d'épreuves : retrait du dossier le lundi 10 juillet. Dépôt du dossier le mardi 11 juillet plus tard.

NB : les dossiers des élèves issus d'autres établissements seront traités directement par le secrétariat scolarité.

Diffusion des listes de livres sur le site du lycée d'ici à fin juin 2023

ATTENTION : TOUTE REINSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE COMME DEFINITIVE QUE SI L'ELEVE EST EN REGLE AVEC LE CDI ET LE SERVICE INTENDANCE



Rentrée scolaire 2023

Accueil des élèves du secondaire

- Lundi 4 septembre 2023 de 8h30 à 12h30, accueil des **internes** : Seconde, Première et Terminale.
 - 8h30 à 10h30, de A à K
 - 10h30 à 12h30 de L à Z
- Lundi 4 septembre 2023 de 14h30 à 17h : accueil des **élèves de Seconde** par le professeur principal et distribution des cartes de cantine par le service de l'intendance.
- Lundi 4 septembre 2023 de 15h à 18h : accueil des **élèves de Première** et de **Terminale** par le professeur principal.
- Mardi 5 septembre 2023 : début des cours pour les Secondes, Premières et Terminales (selon l'emploi du temps donné le lundi 4 septembre 2023)

Accueil des parents d'élèves du secondaire

- Lundi 4 septembre 2023 à 18h30 : réunion de présentation du lycée faite par la direction pour les nouveaux parents des élèves suivie de la réunion d'information de l'association des parents d'élèves : la FCPE.
- Lundi 11 septembre 2023 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **Terminale**
- Mardi 12 septembre 2022 à 18h15 : réunion parents-professeurs de **Première**.
- Jeudi 14 septembre 2022 à 18h15 : réunion parents-professeurs de Seconde



FICHE INFIRMERIE Année scolaire : 2023-2024

Tél: 02-99-28-19-00

Ligne directe infirmerie: 02-99-28-19-52

Nom:		Prénom :
Classe :	<u>—</u>	Régime :
Date de naissance :		
Adresse mail :		Portable :
Responsable légal		
Nom :		Prénom :
Adresse:		
Code postal :	Ville :	
Adresse de l'élève si diffe	érente des parents :	
Code postal :	Ville :	
1	ndant :	
d'urgence vers l'hôpita		st orienté et transporté par les services de secours nille est immédiatement avertie par nos soins. Un pagné de sa famille.
spécialiste ou une structu	re (psychologue, psychiatre	nentaires, handicap, traitement à prendre, suivi par un , CASSAJA) ?
L'étudiant bénéficie-t-il o	d'un:	
· ·	cueil Individualisé	
	ompagnement Personnalisé	
☐ Suivi MDPH en l	ien avec le PPS (Projet Pers	onnalise de Scolarisation)

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

Merci de prévenir les infirmières lors de toute prise de traitement sur le temps scolaire ou à l'internat.



Note d'information aux parents d'élèves des établissements scolaires du 1er et du 2d degré

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL « ORSEC-IODE » DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a élaboré un dispositif départemental **«ORSEC IODE»** qui prévoit la distribution de comprimés d'iode à la population dans l'hypothèse où un nuage radioactif traverserait le département d'Ille-et-Vilaine.

Le département d'Ille-et-Vilaine ne dispose pas d'installation nucléaire sur son territoire. Néanmoins, il pourrait éventuellement être concerné par des rejets radioactifs provenant d'installations situées en France ou à l'étranger.

Ainsi, en cas d'accident majeur et en applications de consignes nationales, le Préfet peut décider d'activer le dispositif « ORSEC IODE ». En Ille-et-Vilaine, il a été décidé d'associer étroitement les établissements scolaires à la mise en œuvre de ce dispositif, depuis la rentrée scolaire de 2013.

Quand et comment se met en place un dispositif ORSEC*-IODE?

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives.

Ainsi, si des rejets radioactifs contiennent des iodes radioactifs (iode 131 et iodes à vie courte), la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par ce radionucléide. La prise de ces comprimés empêche en effet la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde.

Les autres mesures pouvant être décidées par les autorités sont les suivantes : mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, etc.

Lors de l'activation du dispositif « ORSEC IODE » par le Préfet, la population du département est appelée à récupérer les comprimés d'iode dans un lieu défini par le Maire qui est l'autorité chargée de la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

^{*} Le dispositif national « ORSEC » (Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile) est un dispositif national qui définit une organisation des secours sous l'autorité du préfet, répartie entre différents services et adaptée à la nature et l'ampleur de l'événement. La Préfète de département veille à alerter la population, gère la crise et assure la mission de retour à la normale.

Le rôle des chefs d'établissement et des directeurs d'école :

En cas, et seulement en cas d'activation du dispositif par le Préfet, dans les établissements scolaires, chaque responsable d'établissement (directeur d'école, principal, proviseur) récupérera, dans le lieu prédéfini par la mairie, le stock nécessaire de comprimés pour ses élèves et procédera à leur distribution.

Pour être pleinement efficace, cette prise doit se situer juste avant ou peu de temps après l'inhalation de l'iode radioactif : son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant l'exposition aux éléments radioactifs et au plus tard 8 heures après exposition.

Les comprimés seront distribués <u>uniquement et immédiatement</u> à la demande du représentant de l'État dans le département : le préfet.

Attention : cette distribution d'iode aux élèves par l'établissement scolaire ne pourra s'effectuer que si les parents ont signé une attestation parentale en début d'année scolaire.

Cette **attestation parentale** vous est donc remise afin d'autoriser ou non les chefs d'établissements et/ou directeurs d'école à dispenser ces comprimés aux élèves selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette autorisation sera conservée dans le dossier de l'élève et devra être renouvelée lors de chaque rentrée scolaire.

Posologie:

Une seule prise de comprimés est suffisante.

- pour les enfants de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé ;
- pour les enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé ;
- pour les enfants de plus de 12 ans, les adultes (y compris les femmes en enceintes) : 2 comprimés.

Les comprimés sont quadri-sécables. Ils sont à avaler ou à dissoudre dans de l'eau, du lait ou du jus de fruit.

Précaution médicale :

Les personnes ayant une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

En cas d'absorption de comprimés d'iode, qui se fera uniquement sur ordre du préfèt, il sera recommandé aux personnes ayant un antécédent ou une pathologie de la thyroïde en cours de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement par l'iodure de potassium.

Contre-indications:

Les contre-indications de cette prise de comprimé sont rares. Les parents dont l'enfant aurait une contre-indication spécifique à la prise de ce comprimé sont invités à ne pas signer l'autorisation.



DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ILLE-ET-VILAINE

Je soussigné(e) M./Mme
Responsable légal de l'enfant :
Niveau de classe :
AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1)
Le chef d'établissement ou son représentant de l'école / collège / lycée (1)
à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille (1), interne / demi pensionnaire (1) de l'établissement, à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC IODE » par le préfet d'Ille-et-Vilaine.
Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant e renouvelée chaque année.
Fait àLeLe
Signature

(1) rayer la mention inutile

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement au conseil local ou à la FCPE départementale, si vous n'avez pas choisi l'adhésion en ligne.



hors abonnement, dans la limite de 20 %

de votre revenu imposable).

Flashez pour adhérer en ligne!

Rapide et pratique. Utile pour l'adhésion du 2^e parent.

Mes coordonnées

Tél: 06 12 91 33 29 | fcpe35@sfr.fr

Site: https://35.fcpe-asso.fr/

y fcpe35 **⋈** fcpe35

Année scolaire 2 Conseil local de Nom Prénom Adresse Code postal Ville		Avez-vous déjà adhéré les années précédentes? □ oui □ non Je souhaite: □ participer aux activités du conseil local □ être candidat au conseil d'école (maternelle, élémentaire) □ être candidat au conseil d'administration (collège, lycée) □ être délégué FCPE au conseil de classe			
E-mailville		(collège, lycée)			
Tél. portable		J'accepte de recevoir : les newsletters gratuites de la FCPE			
Mes enfants					
Nom et prénom	Né(e) le	Nom de l'établissement			
Mon forfait Privilég	giez l'adhésion en liç	gne https://www.fcpe-adhesion.fr/	035/adhesion		
☐ Adhésion annuelle					
Adhésion avec la Revue des Parents, déduire 4.00 € si pas d'abonnement		Précisez lequel			
 Adhésion foyer non imposans la revue 		☐ Je soutiens le conseil départemental			
☐ Adhésion second parent		par un don de	€		
Total de mon adhésion : _	€	Date :			
Nous contacter FCPE 35 - CDPE de Ille-	-et-Vilaine	Signature :			
Conseil départemental de Parer 5 rue de Lorraine 35000 RENNES		Un reçu "Don aux œuvres" permettant une réduction d'impôt vous sera envoyé (66% de la somme versée.			



ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS DU LYCEE CHATEAUBRIAND

L'AS3E du Lycée Chateaubriand a pour but de dynamiser la vie des élèves et des étudiants au sein de l'établissement.

Son conseil d'administration est composé principalement d'élèves et d'étudiants volontaires. Leur dynamisme permet tous les ans la réalisation de nombreuses initiatives, et fait du Lycée un lieu convivial où réussite scolaire rime avec créativité et vie démocratique.

Pour financer ses activités et ses investissements qui profitent à tous, l'AS3E ne peut compter que sur vos cotisations. 14€ par élève ou étudiant!

ACTIVITESSOUTENUES

CLUBS:

- journal du lycée
 - théâtre
- relaxation/yoga
 - photo
 - échecs
- Cinékritik (club ciné)
- mise à disposition de
- 3 pianos, d'une batterie et de matériel de sonorisation.

VIE QUOTIDIENNE

 Gestion de la cafétéria
 Tables
 d'extérieurs et ameublement des foyers
 Gestion des photographies de classes

SERVICES AUX LYCEENS ET ETUDIANTS

- 25% de remise sur les achats de livres scolaires neufs, 25% sur l'occasion,
- Service de photocopies, de tirages papier à partir d'une clé USB, rattrapages de cours gratuits pour raisons médicales ou familiales
- Commandes groupées de sweats et de matériels,
- Vente de timbres, de ramettes de papier
- prêts de calculatrices ou de blouses en cas d'oubli
- soutien logistique d'activités à l'initiative des élèves, étudiants ou des professeurs (sorties...)

EVENEMENTS

- Bals de prom (lycéens et prépas)
 - Chatoscénie
- finance de sorties
- tournoi de football
- soirée des BCPST
 - concours de photographies
- Chato solidaire et sans frontière

NOM :	PRÉNOM :
CLASSE :	

Adhère à l'AS3E pour l'année scolaire 2023/24 et joint un chèque libellé à l'ordre de l'AS3E du Lycée Chateaubriand d'un montant de 14 euros. **Vous pouvez aussi vous rendre sur le site www.as3echateaubriand.fr si vous souhaitez régler par carte bleue.**

ADHÉSIONX

lycee Chateaubrissio

LYCEE CHATEAUBRIAND RENNES

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen est destiné à aider les élèves du second cycle qui rencontrent des difficultés financières liées à leur scolarité, qu'ils soient boursiers ou non.

Cette aide peut intervenir à tout moment de l'année scolaire.

MODALITES:

L'élève ou sa famille doit se faire connaître auprès des infirmières, ou des C.P.E ou de l'administration. Le dossier est instruit par les infirmières du lycée qui le présentent anonymement à la commission réunie par le Proviseur. Le Chef d'établissement décide de l'aide attribuée.

CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité permet d'aider des élèves en difficulté financière et de manifester la solidarité du lycée à l'occasion d'évènements familiaux douloureux touchant les membres de la communauté scolaire.

La cotisation est volontaire. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez joindre un chèque d'un montant libre, à l'ordre du lycée Chateaubriand Rennes.

Ne pas oublier d'inscrire le NOM, Prénom et la classe de l'élève au verso du chèque.



Le Conseil pour la vie lycéenne

Le CVL est une instance représentative des lycéens composée de dix élèves titulaires et de dix suppléants. Chaque année des élections ont lieu pour renouveler la moitié de ses membres.

Nous œuvrons pour améliorer la vie des lycéens au sein de l'établissement mais aussi nous organisons des évènements tels que la semaine de l'expression, une journée de solidarité au bénéfice des enfants autistes.

Pour prendre connaissance de notre engagement et de notre projet, retrouvez-nous sur notre page FB « CVL chato ».

Votre équipe CVL

Association Sportive Lycée Chateaubriand

L'association sportive du lycée Chateaubriand propose aux élèves de participer à de multiples activités sous différentes formes, <u>sur le temps du midi</u> ou/et le <u>mercredi après-midi</u> (+ le soir pour les internes).

- Entraînements réguliers (de la découverte au renforcement, en passant par un complément de formation EPS...) avec participation éventuelle aux compétitions organisées par l'*Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)*
 - Badminton
 - Escalade
 - Musculation
 - Natation, Sauvetage
 - Volley ball
 - Basket Ball
 - o Tennis de table
- Evénements ponctuels (types "journées flash" avec l'UNSS) :
 - o Journée "beach" à Dinard (activités de plage et nautiques) en septembre,
 - o Cross en novembre et décembre,

Pour adhérer, il suffira, <u>uniquement à la rentrée</u>, de fournir un chèque de 22 € (tarif licence multisports UNSS) et de remplir une fiche d'inscription.

Les professeurs d'EPS.

